

main-d'œuvre et de l'immigration, ils pourront constater que la grande majorité de ces mémoires y compris ceux des syndicats, étaient opposés au bill sous sa forme actuelle.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de faire des commentaires défavorables sur le bill à l'étude et sur sa structure, mais, auparavant, je voudrais adresser quelques éloges au ministre. En présentant ce bill, celui-ci, à mon sens, effectue seul la subversion du gouvernement dont il fait partie. En vérité, il faudrait appeler ce bill la politique fiscale de Bryce Mackasey. Il fait en sorte que le gouvernement, dont il est membre et qui est responsable des taux de chômage les plus élevés que le pays ait connus, ne puisse récidiver à l'avenir sans avoir à payer un prix élevé. S'ils créent du chômage, ils devront le payer très cher. Les propositions du ministre comportent donc une sorte d'élément stabilisateur intégré.

● (9.30 p.m.)

Un éditorial du *Star* de Toronto a souligné, fort justement à mon avis, le caractère fiscal de ces propositions. A mesure que le chômage diminuera, la caisse se remplira. On suppose que le chômage diminuera effectivement, entraînant une hausse de l'inflation. Cette caisse immobilisera une certaine somme d'argent en la retirant de la circulation, ce qui aura un effet anti-inflationniste. Si le chômage dépasse 4 p. 100—je n'accepte pas ce chiffre; je crois qu'il devrait être plus bas, qu'il devrait être de 3 p. 100 seulement—alors, le gouvernement devra payer de sa poche, ce qui aura un effet expansionniste. Si, par contre, le gouvernement applique une politique de resserrement monétaire et fiscal, la «politique fiscale Bryce Mackasey» entrera en jeu et ira à l'encontre des intentions du gouvernement.

C'est à ce point de vue-là que je félicite le ministre pour ce qu'il fait. Avec la modestie qui le caractérise il a dit lui-même dans son exposé qu'il n'avait rien d'un économiste. Puis-je lui dire, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, qu'il est probablement le meilleur économiste de ce côté-là de la Chambre, même s'il ne veut pas s'en attribuer le mérite.

Nous sommes tous d'accord sur la nécessité d'une politique de maintien du revenu. Je ne crois pas qu'on s'oppose à l'idée que les chômeurs devraient toucher une aide quelconque, surtout quand la grande majorité des gens qui tombent en chômage n'en arrivent pas là de leur plein gré mais parce qu'ils ne peuvent faire autrement. Après tout, ce ne sont pas eux qui décident de devenir chômeurs.

En toute franchise, je crois que les arguments de mes amis du parti conservateur, comme la brièveté excessive de la période d'attente ou de la période d'activité dans l'effectif ouvrier, portent à faux. Pourquoi se soucier de la durée de la période où un travailleur a travaillé? S'il est en chômage et s'il fait toujours partie de la population active, alors il a besoin d'une aide et cette aide doit lui venir de la caisse d'assurance-chômage.

J'ajouterais que, peu importe le genre de programme que nous pourrions présenter, en politique sociale, nous aurons toujours besoin d'un régime d'assurance-chômage. Comme je le disais hier à propos du revenu annuel garanti, ce concept peut, selon moi, s'appliquer aux personnes qui ne sont pas sur le marché du travail, mais pas

à celles qui s'y trouvent. Je crois que les gens qui font partie du marché du travail devront toujours pouvoir compter sur l'assurance-chômage.

Qu'ai-je alors contre le genre de bill maintenant à l'étude, contre la sorte d'idées mises de l'avant par le ministre? C'est qu'en réalité, il nous offre un programme d'assistance sociale sous le couvert d'un régime d'assurance-chômage, et je refuse de me plier à ce genre de supercherie. Mais le ministre n'a peut-être pas le choix. Son gouvernement n'est pas disposé à élaborer une politique globale de soutien du revenu. Il n'est pas disposé à présenter le type de mesures sociales qui s'imposent au Canada. Le ministre du Travail doit donc les faufler de son mieux et il les faufile sous le couvert d'un programme d'assurance-chômage. Ce qui me préoccupe, c'est qu'en dépit de son excellente motivation, en procédant ainsi nous jetons le discrédit sur le principe même de l'assurance-chômage et nous nous heurtons à toutes sortes de problèmes d'acceptabilité.

M. Alexander: Vous mettriez le bill au rancart.

M. Saltsman: Dominez-vous, mon ami. Je sais que mon ami est doué d'une curiosité sans limite et je tâcherai de le satisfaire plus tard.

M. Paproski: De retour à la salle des congrès!

M. Saltsman: Oui, de retour à la salle des congrès. En fait, j'ai eu le plaisir de lire l'excellente intervention du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) hier, et j'ai remarqué qu'il s'est opposé de façon non équivoque à ceux qui ont essayé de parler pendant qu'il avait la parole. J'espère tout simplement qu'il m'accordera la courtoisie qu'il a demandée à ceux qui ont poussé l'impolitesse jusqu'à interrompre ses remarques.

M. Alexander: Je présente mes excuses.

M. Saltsman: J'ai entendu mes honorables amis conservateurs dénoncer la loi sur l'assurance-chômage comme une sorte d'incitation à la paresse. Ils prétendent qu'on en abuse, qu'on la détruit. On penserait que cette caisse vise à donner aux travailleurs des occasions d'éviter le travail. Ces députés ne se rendent pas compte, je m'en étonne, que l'assurance-chômage est vraiment une subvention à l'industrie. Je regrette vivement que les industriels et les hommes d'affaires canadiens ne cessent d'accuser les travailleurs.

Je voudrais vous raconter un incident survenu dans un avion qui me ramenait de Vancouver. Mon voisin était un homme très prospère, c'est du moins ce qu'il m'a dit.

L'hon. M. Mackasey: Il a dû monter à bord à Calgary.

M. Saltsman: C'était un fructiculteur de la Colombie-Britannique. La majeure partie du temps qu'il a passé avec moi, il s'est plaint de ses travailleurs paresseux qui ne travaillaient que quelques semaines dans l'année et touchaient l'assurance-chômage le reste du temps. Je lui ai demandé pourquoi il ne les employait pas pendant toute l'année pour qu'ils ne reçoivent pas l'assurance-chômage, car, évidemment, seuls ceux qui sont mis à pied ont droit à l'assurance-chômage. Je lui ai dit: «Vous prétendez qu'ils quittent leur emploi d'eux-mêmes et que vous voulez les garder. Il doit s'écouler un certain temps avant que ces travailleurs reçoivent l'assurance-chômage». Il a reconnu qu'il ne pouvait pas les faire travailler toute